



Bilan 1999 et perspectives 2000

Cela fait maintenant quelques années que le CERAHEL a formalisé son système qualité.

Depuis 1998, l'objectif prioritaire est d'homogénéiser les pratiques environnement-qualité dans les groupements, autrement dit de faire passer ce qui est écrit dans les actes quotidiens des opérateurs : producteurs, agréieurs, responsables de stations, responsables qualité des groupements, etc.

Parallèlement, quelques documents complémentaires sont élaborés ou mis en œuvre : cahier des charges sur produits secondaires, conventions avec fournisseurs, etc.

BILAN 1999

Depuis la dernière Assemblée Générale du CERAHEL, les points suivants ont été travaillés :

1) Adoption des cahiers des charges et des manuels des procédures

Les cahiers des charges fonctionnent complètement. Quelques produits secondaires qui avaient accumulé du retard sont en train de le combler : carottes, concombres. Le cahier des charges des stations de conditionnement a été rédigé et adopté. Les stations sont dans des situations très inégales quant à son application effective. Des points prioritaires d'amélioration ont été choisis : rangement, propreté, respect de l'interdiction de fumer.

2) Travail avec les fournisseurs de matières organiques

Le cahier des charges matière organique est maintenant complètement en application. Quelques nouvelles conventions sont signées avant chaque campagne avec des fournisseurs qui travaillent sur les matières premières suivantes : déchets verts, fumiers, compost urbain, algues.

Le cahier des matières organiques du CERAHEL sert de référence dans les discussions qui ont lieu actuellement dans le cadre de la normalisation au niveau national.

Une convention a été signée avec la Socotec pour le contrôle des fournisseurs signataires.

3) Convention avec les organismes extérieurs

Comme l'année précédente, il faut signaler une certaine difficulté à faire vivre les conventions signées avec les fournisseurs d'agrofournitures du fait de problèmes liés à l'homologation de certains produits de protection phytosanitaire. Cependant le dialogue existe sur ces problèmes et sur l'enregistrement des pratiques par les producteurs. Les autres conventions fonctionnent correctement, même s'il est quelquefois difficile de réunir régulièrement les techniciens responsables produits.

4) Convention avec les fournisseurs de plants

Les conventions avec les producteurs de plants sont en cours de signature. Ces conventions consistent essentiellement dans un engagement de leur part à respecter la législation en matière phytosanitaire, à assurer la traçabilité complète des lots de plants et à accepter des contrôles éventuels.

5) Formation

Des mallettes de formation de présentation générale de la démarche ont circulé, mais insuffisamment.

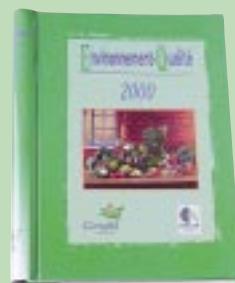
Un travail de sensibilisation supplémentaire a été effectué au travers d'un audit à blanc et d'une animation terrain de quelques mois en collaboration avec la Socotec. Après le travail surtout centré sur l'élaboration qui avait été effectué jusqu'ici, cette nouvelle intervention a permis de donner plus la priorité aux actions concrètes : sensibilisation des intervenants terrains, travail sur les enregistrements des contrôles, etc.

6) Traçabilité

L'identification des colis, incluant la date codée, est maintenant passée dans les mœurs. Il faut certes toujours faire preuve de vigilance.

L'enregistrement par les producteurs doit toujours faire l'objet d'une attention particulière pour être maintenu. Une analyse technique des enregistrements 1999 est prévue.

L'agenda environnement-qualité 2000 a changé de format et est mieux orienté enregistrement parcellaire. Un premier travail de coordination des possibilités d'enregistrement informatique a eu lieu.





Bilan 1999 et (suite) perspectives 2000

PERSPECTIVES 2000

1) Rédaction et approbation des documents

Le manuel environnement-qualité est à revoir pratiquement dans son intégralité pour tenir compte des évolutions législatives et autres. Les quelques cahiers des charges sur des produits secondaires qui ne sont pas encore rédigés doivent être finalisés.

2) Actions terrains en production

Il est important d'entretenir et d'amplifier la mobilisation sur les points déjà mis en place :

- Enregistrement des données culturelles par les producteurs
- Identification des colis
- Respect des cahiers des charges produits (en particulier traitements phytosanitaires)
- Respect des cahiers des charges "génériques" (en particulier matières fertilisantes organiques)

Ces points ne sont pas seulement des "obligations" pour les producteurs. Ce sont aussi des moyens d'améliorer la gestion technique, humaine et économique de l'exploitation.

Une action nouvelle d'analyses de sol est en train d'être mise en place dans les OP adhérentes de COPFEL.

3) Traçabilité

L'important est de mieux exploiter les données issues des enregistrements pour "positiver" la démarche d'enregistrement par les producteurs. Ce point est lié à l'établissement de revues périodiques fonctionnant correctement. L'agenda environnement-qualité 2001 sera complété par des fiches résumant les principaux points des cahiers des charges.

Il faudra également se poser la question de l'homogénéisation des fiches d'enregistrement entre toutes les démarches qualité (environnement-qualité, propres aux OP, des sections nationales, etc.) Les efforts pour proposer des solutions informatiques pratiques pour l'enregistrement à la production devront être prolongés et amplifiés.



Station de conditionnement

4) Stations de conditionnement

Pour travailler les points prioritaires définis (rangement, propreté, interdiction de fumer), une vidéo de sensibilisation est prévue pour l'automne 2000, à destination des producteurs, et des responsables et salariés de stations. Des fiches de formation pour les salariés, et surtout pour accueillir les saisonniers sont en cours d'élaboration. Un achat groupé de balayeuses aspirantes est en cours. Une fois ces points prioritaires traités, il faudra se fixer de nouvelles priorités.

5) Revues périodiques

Les revues périodiques consistent à faire remonter les informations issues du fonctionnement quotidien du système qualité, pour en tirer les modifications à effectuer sur le système pour l'année suivante.

Ces informations sont :

- Les résultats des analyses techniques et de contrôle
- Les feuilles d'enregistrement complétées
- Le bilan annuel du groupement par produit et globalement
- Les données techniques : climatologie, pression parasitaire, etc.
- Les données économiques : calendrier de production et de commercialisation, prix, etc.

Ces revues périodiques sont encore à un niveau embryonnaire, un peu plus développées toutefois que les années précédentes.

Elles sont la condition d'un ressenti positif sur la démarche de la part des producteurs et des OP. Elles permettent en effet de faire "redescendre" des informations pertinentes aux producteurs et aux responsables de stations et d'OP.

6) Documentation et suivi des homologations

Actuellement, un suivi des homologations au niveau français (et accessoirement européen) est effectué en collaboration avec les techniciens responsables produits. Ce suivi fonctionne. Pour le parfaire, essentiellement dans le sens de l'homogénéisation entre les différentes cultures, un travail est en cours. Plus globalement, dans le cadre de la démarche environnement-qualité, une réflexion est en cours au sein du CERAHEL sur la documentation. Une tâche importante du CERAHEL est en effet de pouvoir répondre rapidement à toute sollicitation des OP concernant en particulier la législation liée à la qualité et au respect de l'environnement. Cette réflexion devrait concrètement déboucher d'ici la fin de l'été.

CONCLUSION GÉNÉRALE.

Le travail effectué depuis la dernière Assemblée Générale du CERAHEL, et tout spécialement avec la Socotec, est maintenant plus centré sur des aspects concrets. Il nécessite un travail terrain plus quotidien. Il a été décidé d'affecter partiellement une personne supplémentaire sur ce sujet. Il reste à faire qu'elle soit effectivement disponible en le libérant de tâches administratives qui lui incombaient jusque-là. La mobilisation des groupements est chaque jour plus acquise. Dans toutes les OP, et pour tous les produits, il existe maintenant des interlocuteurs qualité bien identifiés. Le travail des prochaines années n'est maintenant plus seulement, ou plus tellement, de convaincre de l'utilité de la démarche environnement-qualité. Il est de développer les synergies humaines, et d'homogénéiser les démarches existantes.



Productions végétales et environnement aux Pays-Bas

Un même langage...

Depuis plusieurs années, concernant le respect de l'environnement, la profession agricole néerlandaise est pilote en matière de systèmes qualité, et surtout de communication.

Communication en externe vis-à-vis de leurs clients aux Pays-Bas et en Allemagne, où les consommateurs sont très sensibles à ce sujet.

Communication en interne, pour que la profession parle un même langage...

...malgré un certain "éclatement" économique

Au début des années 1990, en réponse à d'importantes attaques sur le marché allemand, le CBT (association des Veilings néerlandais) avait mis en place le MBT : signe de qualité concernant le respect de l'environnement et figuré par un papillon. Aujourd'hui le CBT a éclaté, et la commercialisation par les Veilings n'est plus hégémonique.

Pourtant le MBT a été repris (sous le nom de Certerra) et développé avec un contrôle externe.

L'ambassade de France aux Pays-Bas a organisé les 8 et 9 juin derniers un séminaire sur ce sujet.

Pendant des années, les Pouvoirs Publics et les Professionnels néerlandais ont fait le choix de développer un secteur agricole et alimentaire puissant, source d'excédents commerciaux.

Toutefois, en quinze ans, les préoccupations environnementales sont devenues centrales dans ce pays caractérisé non seulement par son agriculture intensive, mais aussi par sa forte densité de population et d'activités économiques.

La réglementation environnementale impose des contraintes de plus en plus strictes aux agriculteurs néerlandais. Pour en apprécier la portée aux plans national, européen et international, cette rencontre avait pour objectif d'approfondir les questions relatives au secteur végétal.

Elle a donné l'occasion à l'ensemble des participants (administrations françaises concernées, organisations interprofessionnelles et professionnelles, chercheurs, journalistes, etc ...) de bien comprendre l'approche néerlandaise en matière de respect de l'environnement.

A partir de 1990, un plan décennal de protection des cultures a été appliqué pour réduire de moitié les utilisations de pesticides et éliminer progressivement les matières actives les plus néfastes pour l'environnement.

Au terme de dix années de mise en œuvre, quelle est la situation aux Pays-Bas ?

En 1998, les ventes de pesticides destinées à l'agriculture représentaient près de 11 kg/ha de surface agricole utile, chiffre le plus élevé en Europe après la Belgique. Pour la France, la moyenne est proche de 5 kg/ha.

Un deuxième plan pluriannuel est actuellement en préparation.

D'ores et déjà, au 1er janvier 2000, une trentaine de produits de traitement des cultures ont été supprimés. La profession agricole a toutefois obtenu temporairement la sauvegarde d'environ 10 produits considérés comme indispensables.

Un processus de "verdissement" du système fiscal est en cours, avec l'augmentation de l'écotaxe, du taux de TVA appliqué aux engrains et pesticides, et du prix de l'eau dans certaines conditions. Dans le même temps, par voie de déductions fiscales, des investissements en vue de respecter l'environnement sont encouragés, en particulier pour des économies d'énergie.

Tous les secteurs de production végétale sont concernés par ces mesures.

Pour les productions sous serres, un accord

dit "Glami" a été conclu en 1997, entre les Pouvoirs Publics et la profession agricole, pour limiter les consommations d'intrants, d'énergie et les déchets.

Dans le secteur des grandes cultures, l'éco-conditionnalité a été introduite dès cette année en grandes cultures.

L' "agriculture raisonnée" est donc de plus en plus pratiquée aux Pays-Bas.

Des programmes de certification des exploitations existent : "MPS" pour les cultures ornementales, "MBT" devenu "Certerra" pour les productions légumières et fruitières, "KPA" pour les grandes cultures et "Milieukeur", label environnemental s'appliquant à un grand nombre de produits alimentaires ou non.

Ce séminaire a fourni l'opportunité d'approfondir la connaissance des cahiers des charges et de dresser les bilans.

L'articulation des différents systèmes qualité, leur évolution probable ou annoncée ainsi que leur impact économique pour les producteurs méritent toute notre attention.

Le but de ce séminaire était de mieux comprendre la façon dont les producteurs néerlandais et leurs organisations tentent de résoudre la question des relations avec les consommateurs et les citoyens, verts ou non. Ce but a été atteint.

Il faut maintenant en tirer les conséquences. La même question se pose avec une particulière acuité aux producteurs de légumes en Bretagne, et à toute l'agriculture bretonne. **La bonne réponse n'est probablement pas complètement identique à la hollandaise ... Mais la leçon hollandaise est sûrement à prendre en considération.**

Nous tenons le compte-rendu plus détaillé de cette rencontre à la disposition des lecteurs "d'environnement-qualité".

*Jean François Proust,
responsable environnement-qualité
au Cerafel.*



Productions végétales et environnement aux Pays-Bas

LES AGRICULTURES NÉERLANDAISE ET FRANÇAISE - CHIFFRES CLÉS

	PAYS-BAS	FRANCE
■ SAU	2 millions ha	30 millions ha
■ Part du territoire national	47 %	56 %
■ Part de la SAU à 15	1.4 %	22 %
■ Nombre d'exploitations agricoles en 1998	105.000	680.000
■ Actifs agricoles en 1997	208.000	1.403.000
■ Production Agricole Finale en 1998	107 milliards FF	304 milliards FF
■ Part dans la PAF UE à 15	7.6 %	21.6 %
■ Elevages (nombres d'animaux en milliers) en 1999		
■ Bovins	4177	20513
■ Porcins	13869	16190
■ Poules pondeuses et poulets de chair	95000	
■ Surfaces (en ha)		
■ En serres (toutes productions confondues)	10344	8107
■ Légumes de plein champ	44339	
■ Bulbes	21355	
■ Pépinières et semences de plein air	15399	
■ Vergers et productions fruitières	24399	3200

Sources : LEI-DLO/CBS 1999, Agreste 1999

	PAYS-BAS	FRANCE
■ Exportations de produits agricoles et alimentaires en 1999	194.9 milliards FF	233.7 milliards FF
■ Solde du commerce extérieur agricole et alimentaire en 1999	+86.7 milliards FF	+61.8 milliards FF

Source : CFCE